

Passerelle d'excellence pour l'entrée en deuxième année des études de santé à l'Université de Strasbourg

Le concours de recrutement se passe en deux phases :

- une première phase de sélection sur dossier (admissibilité)
- une deuxième phase de sélection sur entretien (admission) avec les candidats qui auront été retenus lors de la première phase.

Critères de sélection

- Les **critères et les modes de sélection seront identiques** pour toutes les filières de santé
- Les étudiants qui souhaitent candidater à plusieurs filières devront remplir **un dossier par filière**.
- Les critères sont **l'excellence académique et la bonne définition du projet d'études et du projet professionnel avec une très forte motivation**.

Contenu du dossier

- CV
- Parcours universitaire depuis le bac
- Relevés de notes des années universitaires (hormis celles du semestre en cours)
- Lettre de motivation avec un nombre de caractères limité (3500 caractères espaces compris)

Entretien

L'entretien consistera en 5 minutes de présentation par le candidat et 15 minutes d'échanges avec la commission pour évaluer la motivation et le projet (le relevé de note du semestre en cours, de même que les originaux des relevés de notes de l'ensemble des semestres, devront être présentés).

Calendrier

- Déclaration de candidature sur Aria et envoi du dossier à la composante (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique) : du 13 mars au 10 avril 2017 (voir adresses en fin de document)
- Jury 1 (admissibilité) : 5 mai
- Entretiens pour pharmacie : semaine du 22 mai
- Entretiens pour médecine, odontologie, maïeutique : semaine du 5 juin
- Jury 2 (admission) : 16 juin

Composition du jury

Deux commissions distinctes (groupes d'examineurs – cf. Art 6 du décret 2014-189 du 20 février 2014) seront constituées. Une commission se chargera du recrutement pour pharmacie, l'autre se chargera du recrutement pour les 3 filières, médecine, odontologie et maïeutique.

Les propositions de ces deux commissions seront soumises au jury constitué conformément à l'Art. 6 du décret précité.

Le jury est constitué :

- du groupe d'examineurs pour l'accès en 2^e année des études de pharmacie qui comprend des représentants des facultés de sciences de la vie (1), chimie (1) et pharmacie (3).
- du groupe d'examineurs pour l'accès en 2^e année des études de médecine, odontologie et maïeutique qui comprend des représentants des facultés de sciences de la vie (1), de médecine (2), d'odontologie (1), et de l'école de sages-femmes (1).
- auxquels s'ajoutent : 1 représentant d'une association d'utilisateurs du système de santé, 2 personnalités qualifiées extérieures (un médecin et un pharmacien) ainsi qu'un représentant de la présidence de l'université.

Adresses des composantes et de leurs sites internet

MEDECINE

Faculté de médecine
4, rue Kirschleger
67085 Strasbourg Cedex

<http://med.unistra.fr/>

ODONTOLOGIE

Faculté de Chirurgie Dentaire
Service de Scolarité - M. Olivier SIMON
8 rue Sainte Elisabeth
67000 STRASBOURG

<http://chirurgie-dentaire.unistra.fr/>

MAÏEUTIQUE

Ecole de sages-femmes/ CMCO
19 rue Louis Pasteur
67300 Schiltigheim

<http://www.chru-strasbourg.fr/Vous-etes-etudiant/Nos-formationen-au-CHU/Sage-femme-ESF>

PHARMACIE

Faculté de pharmacie
Service de la scolarité
74 route du Rhin - CS 60024
67401 Illkirch CEDEX

<http://pharmacie.unistra.fr/>